





																						4	1
		•					٠		•	٠			٠	٠		٠		٠		٠		٠	
	٠				٠																٠		

Papeete le 11 mars 2022

Objet : dépôt d'un préavis de grève pour la journée du 17 mars 2022

Monsieur,

Secrétaire Général

A TIA I MUA

Le Secrétaire

Général

Nous sommes au regret de vous déposer ce jour, un préavis de grève dans votre entreprise, service, établissement qui prendra effet le jeudi 17 mars 2022 à 0 heure, pour une durée de 24 heures pour les motifs suivants :

- > le rejet d'une taxe supplémentaire appelée « TVA sociale » qui va aggraver encore la cherté de la vie ;
- > la demande d'un bilan d'utilisation de la CST créée en 1995 et l'engagement d'un retour progressif de la CST aux taux précédents après une période fixée ;
- > le gel de l'ITR et la mise en place d'un dispositif de compensation pour partir à la retraite avec un taux de remplacement de 75% du dernier salaire.

Nous sommes à votre disposition pour toute négociation que vous souhaiteriez mener au cours de ce préavis.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Atonia TERIINOHORAI

Secrétaire Général de

O'OE TO 'OE RIMA

Diana YIENG KOW

Secrétaire Générale

UNSA FENUA